



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 9901

## Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux souhaite appeler l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement concernant le boulevard de contournement de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) prévu pour raccorder l'autoroute A 15 à Paris. Cette interrogation fait suite à la décision du ministre de l'équipement, des transports et du logement de stopper le projet MUSE. En effet, il craint que cette voie rapide de surface, qui n'est pas prévue pour traverser la Seine au pont de Gennevilliers et pour être raccordée au boulevard périphérique, engendre des problèmes de bruit et de pollution sans résoudre pour autant les problèmes de trafic routier et les embouteillages en ces deux points. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet et l'action qu'elle compte entreprendre auprès du ministre de l'équipement, des transports et du logement pour régler les nuisances que créera sa décision.

## Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le boulevard de contournement de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) prévu pour raccorder l'A 15 à Paris. Le directeur départemental de l'équipement a souhaité recueillir l'avis de toutes les parties intéressées par ce projet, qui en est actuellement au stade des études préliminaires. Il a constitué un comité technique auquel participent les représentants des villes de Clichy-la-Garenne et de Saint-Ouen et qui sera notamment chargé d'examiner les conséquences de l'abandon du projet MUSE, initié par le conseil général des Hauts-de-Seine. Le pont de Gennevilliers gardera ses caractéristiques actuelles et le boulevard qui le reliera à Paris sera une voie urbaine non raccordée au boulevard périphérique, avec des carrefours aménagés aux intersections avec les infrastructures existantes. L'évaluation, en cours de réalisation, des trafics attendus sur cette voie nouvelle permettra de déterminer les impacts sur l'environnement, impacts probablement faibles compte tenu de la portée limitée du projet. Les services du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement veilleront à la satisfaction des parties concernées et au respect des réglementations en vigueur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier de Chazeaux](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9901

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 611

**Réponse publiée le :** 8 février 1999, page 756